

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Qu'est-ce que le programme CMC?

Le **programme de consultation et de mentorat en commercialisation (CMC)** fournit des fonds pour aider les entreprises et les institutions dans les dernières étapes de la commercialisation de nouveaux produits ou processus, ou de nouvelles technologies. CMC est un programme de SavoirSphère, mis en œuvre avec l'appui financier de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA).

La plupart du temps, les fonds du programme CMC sont utilisés par les demandeurs pour soutenir l'embauche d'experts-conseils ou de mentors. Dans certains cas, les fonds peuvent être utilisés pour couvrir le coût **d'activités d'apprentissage de groupe, comme des ateliers, pour améliorer les connaissances et compétences en commercialisation.**

Qui peut présenter une demande au CMC pour une activité d'apprentissage de groupe?

- ✓ Les demandeurs doivent être une des entités suivantes pour être admissible:
 - Université ou Collège Communautaire,
 - Institution de recherche (à l'exclusion des laboratoires fédéraux)
 - Organismes sans but lucratif avec un mandat de développement économique
- ✓ Les candidats doivent avoir leur siège social enregistré et opérant dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, ou Terre-Neuve et Labrador).
- ✓ Tous les secteurs de l'industrie sont admissibles, à l'exception de : bois d'œuvre résineux, commerce de détail et en gros, immobilier, services gouvernementaux et services de nature personnelle ou sociale.
- ✓ Les candidats doivent démontrer que l'activité proposée aide à développer des connaissances et des habiletés liées au processus de commercialisation.

Quel type d'aide est offert?

CMC peut rembourser jusqu'à **65% des coûts admissibles (avant taxe), jusqu'à concurrence de 16 250 \$**. Au moins 35% du coût total du projet doit être payé par le demandeur, et, idéalement, 10% sont payés par les participants à l'activité d'apprentissage. Toutes les sources de financement doivent être identifiées.

Le coût total du projet doit être d'au moins 5 000 \$ (avant taxe) incluant les frais admissibles.

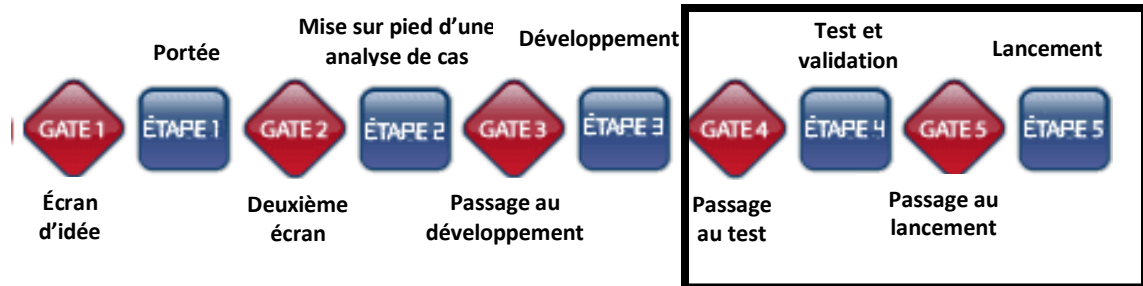
Covid-19 – Exceptional measures in effect from April to September 2020:

To better answer the needs during the Covid-19 crisis, CCM can reimburse up to **80% of eligible costs (before taxes), up to a maximum amount of \$20,000.**

***Completed applications received before September 30th, 2020 will automatically benefit from this offer.**

Quelles sortes d'activités d'apprentissage sont admissibles ?

Les activités d'apprentissage de groupe admissibles peuvent inclure des ateliers ou des démonstrations. Le participant idéal a un nouveau produit, une nouvelle technologie ou un nouveau processus prêt à être lancé sur le marché. Les sujets de formation devraient porter sur les étapes 4 ou 5 du reconnu « Stage-Gate® Product Innovation Process » :



Les activités d'apprentissage en groupe doivent être axées sur l'amélioration des connaissances et la préparation à la commercialisation. Les organisations qui souhaitent organiser une session d'apprentissage peuvent demander des fonds pour couvrir les coûts admissibles.

Que sont les coûts admissibles?

Les coûts suivants sont admissibles à un remboursement :

- Frais professionnels associés au développement et à la livraison d'un atelier de formation pour un groupe d'entreprises, de représentants d'une université ou d'un institut de recherche ou d'autres partenaires stratégiques;
- Coûts associés à la tenue d'une activité de formation de groupe, comme des frais de déplacement pour le formateur ou le consultant (selon les lignes directrices du gouvernement fédéral), la location d'un emplacement ou de l'équipement, etc.;
- Coûts associés à la promotion ou le marketing de l'évènement;
- Frais de traduction;
- Frais administratifs (ne pas dépassant 10% du coût total).

Par contre, le programme ne peut pas rembourser les coûts associés à la participation d'un individu à une activité de formation.

Exigences relatives aux contrats, aux réclamations et aux rapports

Si la demande et le consultant sont approuvés, un contrat sera établi entre SavoirSphère et le demandeur. Le contrat peut être daté et les coûts admissibles engagés à compter de la date de réception de la demande.

Le demandeur doit **financer** le projet. CMC **remboursera** le montant de la contribution lorsque le projet sera complété, que tous les coûts du projet auront été payés par le demandeur et qu'une réclamation aura été soumise.

Pour aider financièrement, SavoirSphère peut effectuer deux paiements progressifs pendant le projet, si le demandeur fournit une preuve de paiement du pourcentage des coûts du projet engagés et une preuve de travail accompli.

Les candidats doivent accepter la possibilité d'une vérification future et être disposés à participer aux évaluations de programme. Plus précisément, cela signifie fournir des informations de base au début de l'activité, des informations de suivies lorsque le projet est terminé et une participation à un sondage jusqu'à quatre ans plus tard.

Le demandeur devra consentir à participer à des annonces publiques et à d'autres activités de marketing pour CMC, et il se peut que les résultats du projet soient communiqués à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, laquelle finance le programme.

Les demandeurs qui ne se conformeront pas à toutes les exigences du contrat ne seront pas admissibles à toute aide future par l'entremise de ce programme.

Processus de demande

Le formulaire de demande est disponible en ligne à www.savoirsphere.ca (onglet : nos programmes/commercialisation)

Chaque demande devrait être appuyée d'un complément solide d'information pour en faciliter l'évaluation (veuillez-vous reporter à la liste de vérification). Il se peut que des renseignements supplémentaires soient sollicités à n'importe quel point du processus d'évaluation. Chaque demande sera analysée selon une grille d'évaluation prédéterminée mesurant la force générale de la soumission, la viabilité technique et financière du projet et la mesure dans laquelle il répond aux objectifs et aux critères généraux du CMC.

Les demandeurs seront informés des résultats de l'évaluation dans les plus brefs délais, habituellement à l'intérieur de quatre à cinq semaines suivant la réception du formulaire de demande et des documents à l'appui (incluant la demande).

Le [Cadre de responsabilisation de gestion et la Procédure de recours](#) du programme sont disponibles en ligne.

Ressource

Si vous avez des questions au sujet du programme, veuillez communiquer avec SavoirSphère:

Courriel : info@savoirsphere.ca
Téléphone : 506-452-0387

Site Web : <http://www.savoirsphere.ca>
Télécopieur : 506-452-1890

